

SIAME

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques

Société Anonyme au capital de 14.040.00 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

RC : B1126321997 ; MF : 011723QAM000

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 20 Mai 2011 à 10 heures** au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010 ;
- 2- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010;
- 3- Examen et approbation des états financiers de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010;
- 4- Examen et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2010;
- 6- Examen et approbation des états financiers consolidés de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010;
- 7- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2010;
- 8- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2010;
- 9- Informations sur les éventuels franchissements de seuils et le déroulement de l'opération de rachat d'actions.

Le Président Directeur Général

Mongi Jelassi



Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2011

Projet de Résolutions

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2010, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2010 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés présente un solde de 1.463.085,722 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2010 s'élevant à 1.510.175,620 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.510.175,620
Résultats reportés	1.463.085,722
Total	2.973.261,342
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	434.958,000
Solde	2.538.303,342
Dividendes à distribuer (0,070 dinars/action)	-970.796,050
Report à nouveau	1.567.507,292

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2010 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire brut de Mille (1000) dinars par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.